



LE CRISTO LIEN

LE SYNDICAT ADMINISTRATION INTENDANCE UN
SYNDICAT PROCHE DE VOUS
Un syndicat de continuité

Edito

De ci delà,

Un édito peut être centré sur un sujet précis, mais il peut aussi évoquer plusieurs faits marquants pour notre académie. J'ai opté pour la seconde possibilité. Je ne vais peut-être pas respecter l'ordre chronologique, mais au grès de l'humeur.

Nous avons salué le départ de la rectrice B Gille et en même temps, presque dans les mêmes termes, accueilli le recteur Daniel Auverlot. Au neuvième étage du rectorat, la galerie des portraits s'étoffe.

Plusieurs remarques à ce sujet. Lors de notre audience avec Béatrice Gille, nous avons attiré son attention sur les dossiers d'actualité (indemnitaire, PPCR, requalification des postes, mouvement et BIEP, attractivité de l'académie...)

Si nous étions sensibles au fait que madame la rectrice nous reçoive en personne, nous nous demandions cependant si le costume de DGRH du ministère ne lui était pas encore resté sur le dos. La maîtrise irréprochable des sujets évoqués l'emportant sur le nécessaire recul, la nécessaire humanité qu'exige la direction d'une académie... comme celle de Créteil. Un excès de technocratie ? Serions-nous tentés de demander.

Madame la rectrice laisse donc à son successeur les mêmes dossiers, qu'elle trouvera, elle aussi sur son nouveau bureau à Montpellier, sauf peut-être le dossier lourd de l'attractivité de l'académie, qu'elle avait en partie négligé.

Attractivité justement. Il y a quelques jours se déroulaient les CAPN de mouvement pour les attachés et les SAENES. Et là, nous pouvons dire qu'il s'est passé quelque chose dans et pour l'académie de Créteil. En effet, avec F Sidobre, lors de nos rencontres avec la précédente DRH, nous avons longuement expliqué (et à plusieurs reprises !) qu'une offre « qualitative » était indispensable à notre académie : Comment voulez-vous attirer des collègues si vous ne proposez pas des postes précis ?

Le résultat des derniers mouvements se soldait par un exode massif...en notre défaveur....d'où des postes vacants, des sortants de concours, des listes d'aptitude sur des postes lourds, bien trop lourds.

Le changement de DRH en juin 2017 ? quoiqu'il en soit, le mouvement inter académique 2018 est un bon cru. Plus de la moitié des postes proposés trouvent preneur. Que ceux qui ont travaillé dans ce sens soient remerciés. **A&I-UNSA a encore été à l'initiative de cette évolution.**

Le 22 mars était une journée d'action dans la fonction publique. Soyons clairs : nous n'appelions pas à la grève ce jour-là. Non pas que les motifs de cesser le travail, mais surtout de manifester notre inquiétude ou notre mécontentement n'étaient pas réels, mais plutôt parce que nous avons toujours privilégié le dialogue, la proposition, la persuasion et l'argumentation à la descente dans la rue.

Le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, les suppressions de postes, les mutualisations forcées, la perte de pouvoir d'achat sont des provocations. Mais il y a surtout cette

N°23 de MARS 2018

volonté gouvernementale de présenter le fonctionnaire comme un privilégié, cause de bien des maux pour notre pays.

La fonction publique est une chance pour notre pays et pas une charge !

La fonction publique peut être et doit être réformée mais pas dépecée !

OPALE et OPERA.....avec ce dernier, nous restons dans l'activité musicale chère à notre ministre. Nous avons tous assisté il y a quelques jours à un concert bien long et fastidieux. Trois heures de réunion pour une présentation (information ?) formelle d'un logiciel, certes essentiel, qui sera généralisé à l'horizon 2022 ! C'est un peu beaucoup... surtout si vous avez enchainé, comme d'autres, avec la réunion organisée par le conseil départemental du 94, en présence de madame la directrice des services académiques. Une petite cinquantaine de chefs d'établissements et adjoints gestionnaires réunis et occupés pour si peu...est-ce bien raisonnable ?

Voilà chers collègues, un petit survol des nouvelles académiques. Vous trouverez dans ce numéro des informations et comptes rendus bien plus complets.

Je vous souhaite une bonne continuation et nous restons à votre écoute.

Syndicalement vôtre,

Serge Lagauzère

INTERVENTION D'A&I--UNSA AUPRES DE LA RECTRICE

Madame la Rectrice,

Les annonces du 1^{er} comité interministériel de la transformation publique, tenu le 1^{er} février ont le mérite d'être claires :

- « Simplification » du dialogue social pour le rendre plus fluide
- Recours élargi aux contractuels
- Rémunération au mérite
- Accompagnement des départs ou des reconversions dans la fonction publique.

Ces annonces sans concertation préalable, aussitôt tempérées le lendemain par un courrier des ministres en charge du dossier aux organisations syndicales, ne peuvent pas recueillir l'assentiment de notre fédération et de notre union.

L'élargissement du recours au contrat, pour des métiers « ne relevant pas d'une spécificité propre au secteur public », c'est-à-dire en fait la majorité des métiers aujourd'hui exercés, à part quelques fonctions régaliennes, est une remise en question du statut de la fonction publique. Du moins ne va-t-on pas jusqu'à « ubériser » les fonctions de chauffeur....

Je passe rapidement sur la haute fonction publique, dont les mesures annoncées relèvent plutôt du rétablissement de l'obligation des quatre quartiers de noblesse en 1781 à partir de la sous-lieutenance. Il n'y aura plus grand monde pour y accéder au mérite, que l'on nous vante comme une nécessité absolue par ailleurs.

Nous réaffirmons notre attachement aux instances actuelles du dialogue social, CT, CAP, CHSCT.

Ensuite, appelons un chat un chat : un plan de départ volontaire, c'est la confirmation déguisée d'une suppression massive de postes.

L'UNSA, ses fédérations de fonctionnaires, ses syndicats, ne sont pas opposés aux discussions indispensables à l'évolution de la fonction publique, mais pas dans cet esprit et pas au détriment de l'intérêt général, qui est le socle républicain de la fonction publique. C'est dans cet état d'esprit que nous participerons aux discussions ouvertes.

Concernant les problèmes académiques, notre fédération souhaite aborder en question diverse la répartition des contingents et les critères relatifs à l'accès au grade de hors-classe des enseignants du 1^{er} degré.

Enfin, et de manière urgente, j'attire votre attention sur la « journée sans département » initiée par les départements de la petite couronne. Avec l'objectif qu'aucun ATTEE ne soit présent le 7 février dans les

collèges du 93 et du 94, ce sont donc les équipes de direction et les ATSS qui vont devoir assurer la sécurité, voire la restauration dans certains cas. Il ne nous appartient pas de juger du bien-fondé ou non de cette action, mais à ce jour, aucune consigne, aucune communication ne semble être parvenue de notre employeur sur cette journée. Or, nous allons devoir être garant de la sécurité des enseignants et des élèves dans des conditions précaires. Quelles consignes donnez-vous madame la Rectrice ?

Je vous remercie de votre réponse.

BREVES

CHSCT ACADEMIQUE extraordinaire du 13 mars 2018

Sous la présidence de M. le recteur d'académie s'est tenu un CHSCT extraordinaire ayant pour unique point la situation du lycée Georges Brassens à Villeneuve le Roi (<https://www.google.de/search?q=situation+au+lycee+Georges+brassens+%C3%A0+villeneuve+le+roy&trackid=sp-006>).

L'UNSA-éducation était représentée par Luc Ferreiro du SE-UNSA titulaire, et Serge Lagauzère de AetI-UNSA suppléant.

Ont été développés les problèmes récurrents de cet établissement concernant l'amiante.

Notre organisation syndicale reste mobilisée afin que l'ensemble des personnels et des usagers de cet établissement n'en soit pas victime.

Avec soucis premiers de préserver la santé, la sécurité de l'ensemble des personnels et des élèves du lycée.

Nous vous informerons des suites que notre employeur compte donner à ce dossier sensible.



ELECTIONS PROFESSIONNELS DU 6 DECEMBRE 2018

Comme tous les quatre ans, l'ensemble des personnels des 3 versants de la fonction publique seront appelés aux urnes le 6 décembre 2018.

Le vote électronique, comme en 2014, nous permettra de désigner les représentants en CAPA (commission académique paritaire académique) des trois corps.

Dans les CAPN (commissions académiques paritaires nationales), les comités techniques et CCP (commissions consultatives paritaires), AetI-UNSA présentera des candidats dans chacun des trois corps avec pour obligation de respecter les instructions de la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentativité des femmes et des hommes aux seins des organismes consultatifs de l'Etat.

Concrètement, un corps qui serait constitué de 80 % de femmes et 20 % d'hommes devra représenter des listes dans les mêmes proportions
Cette nouvelle règle va permettre de modifier la représentation syndicale et nous appelons d'ores et déjà nos militantes et militants à se mobiliser aux services des collègues.

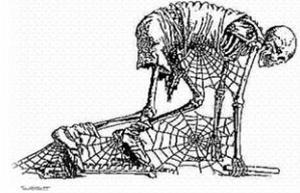
LES LISTES D'AETI-UNSA SERONT CLOUSES EN JUIN 2018.

N°23 de **MARS 2018**

*Il est entendu que chaque militant peut faire acte
de candidature.*

*Aeti-UNSA assure une formation à tous ses nouveaux
représentants.*

PERSONNEL EN ATTENTE
D'AVANCEMENT



COMPTE RENDU DE LA REUNION DEPARTEMENTALE UNSA EDUCATION DU 12/03/2018

Points d'actualité, priorité à la communication et élection professionnelle à voir sur le :

Compte Rendu de la réunion départementale du 12/03/2018



1- présentation des présent(e)s

Maëve Treillet (CHSCT), Monique Clergeat (SNIES), Alain Zilberschlag (SIEN), Serge Lagauzère (Aeti), Clément Peyrottes (SD-SE-UNSA 94), David Lelong (SA SE-UNSA Académie de Créteil), Eric D'alesandro (SD Unsa education 94).

Absent.e.s excusé.e.s : Ghislaine Baumann (SNPDEN), Alain Chataud (SNPDEN), Sonia Ihamouine (SNASEN), Sylvie Juraver Aeti CHSCT, Dominique Di Ponio (SA Unsa Education, SNMSU).

2- Tour d'actualité

SNIES : Les élections pro ont déjà commencées pour le SNIES, deux représentants sur chaque académie. Problèmes de réception des convocations pour le GT.

Cohésion sociale mise à mal: une collègue mise en congé alors qu'elle était en congé maladie depuis un an.

SIEN:

- Problème récurrent : épuisement professionnel des inspecteurs du 1er degré dans l'académie mais surtout dans le 93. Les collègues sont à la fois des chefs d'établissement et des inspecteurs (lourde charge de travail pour peu de moyens).

Il serait souhaitable pour palier à cela de faire évoluer le statut du directeur d'école.

Rappel : Pas de PPCR pour les inspecteurs ce qui génère beaucoup de frustration. Une rémunération parfois en deçà de celle de certains directeurs. Pas de budget de fonctionnement (un inspecteur paye de sa poche les palmes académiques pour un départ en retraite par exemple).

- Un dialogue de qualité s'est installé avec la DASEN.

Souhait d'un travail de pédagogie de l'ensemble des OS vers l'ensemble des corps de métier de l'éducation concernant le PPCR, d'un travail commun avec le SE-Unsa par exemple pour peser plus et augmenter l'efficacité et la portée des actions.

N°23 de MARS 2018

- Edition d'un dossier sur l'autoritarisme en ligne sur le site.

Aetl :

- La catégorie B est la moins bien servie par le PPCR. Pour la catégorie A, c'est satisfaisant voire même au-delà des attentes d'Aetl. Beaucoup de collègues ont des missions d'une catégorie normalement supérieure (missions de Catégorie A effectuées par des Catégories B par ex : sans bénéfice de salaire).
- Trois CAP dans l'année, cela se réduit comme peau de chagrin. La CAP bonification a quasiment disparu. Le mouvement pour les catégories A et B se rétrécit.

Beaucoup de difficultés à toucher les catégories C, ils ne viennent pas vers Aetl qui est vu comme un syndicat de catégories A. Des réunions à destination des catégories C sont à venir.

Au niveau académique, Aetl ne se porte pas bien. Taux de syndicalisation faible. Il faut développer la communication sur ce qui est fait pour les collègues.

CHSCT :

- Médecine préventive: des postes sont ouverts mais ne sont pas pourvus.

Présence de pollution des sols et de l'air, détérioration des bâtiments scolaires, baisse des finances, climat scolaire tendu (tensions avec les parents, la hiérarchie, ...).

Les enseignant(e)s souffrent de la gestion des élèves perturbateurs, ils se sentent peu formés et peu écoutés.

Se-unsa - 1er degré :

Carte scolaire à dotation insuffisante pour installer correctement les dédoublements de cp et ce1 en REP+ et les cp en REP. Un courrier envoyé au ministre reste toujours sans réponse.

Taux d'encadrement des classes à 12 va augmenter mais dans les autres niveaux seront souvent en doubles niveaux (mélange de niveaux).

Les conditions de travail des collègues se dégradent.

Nous convainquons en nous déplaçant dans les écoles plus que dans les slogans types FO. 2nd degré:

Souhait de développer un syndicalisme de qualité face au syndicalisme de masse du SNES.

2000 contractuels sur l'académie. Difficiles de toucher ce type de collègues. L'administration est débordée concernant la gestion de ces personnels.

Des réalités diverses selon la matière enseignée. Dialogue satisfaisant avec l'administration (œuvrer pour faire perdurer cela).

Notre discours commence à porter auprès des collègues (pédagogie+proximité).

Unsa Education :

- Pas d'appel à la grève pour le 22/03 (Fonction Publique) mais chaque organisation syndicale fait en fonction de sa réalité. Suite à la consultation d'Unsa Fonction Publique, il est ressorti que les répondants souhaitaient plutôt une campagne d'information sur le rôle de la fonction publique et non une grève.

Le baromètre des métiers est un franc succès avec 33613 réponses. Les résultats détaillés sur le site de l'Unsa Education le 20/03.

3- Communication

Accord général sur le fait de communiquer le plus possible par le maximum de canaux sur ce que nous faisons pour les collègues.

N°23 de MARS 2018

Facebook, Instagram, Twitter etc...

Mettre en place un groupe Whatsapp pour communiquer plus rapidement entre nous. Les SMS fonctionnent mieux que les mails qui peuvent se perdre dans la masse.

4- Point Oxygène.s.

- Comment le faire vivre dans le département ?

Se rapprocher de Laurence Druon qui fait des formations sur des thèmes du manifeste Oxygène.s.

5- Point Ressources Humaines.

- Constat général que les collègues sont en difficulté dans leur métier aussi bien dans son exercice même qu'au niveau administratif.
- Problèmes de la gestion des personnels précaires, contractuels (SE-UNSA) ou catégorie C(AETI) ; mais également pour les inspecteurs (additions de tâches pour le 1er degré) , les infirmières qui sont sur plusieurs établissements.
- Mouvements, affectations, rémunérations sont les points communs négatifs des conditions des personnels.

6- Elections professionnelles

- Levier: Aller à la rencontre des personnels quand cela est possible selon les OS.

Idée d'entraide entre OS et Unsa Education (GIIDF) pour des tractages, visites, aides au développement...

Par exemple : le SD de Unsa Education accompagne les collègues du SE-Unsa acad' dans des visites d'établissements les lundis.

Le SD : visite fédérale et le SE-Unsa rend visite au champ SE (AED, CPE, Profs).

RDV du 05/04 avec la journée 160 000 rencontres à Lognes 77. Toutes les OS seront représentées pour parler élections pro et visites fédérales dans les établissements.

7- Fin

Idée d'entraide entre les OS d'une part, pour tracter et visiter et d'autre part, l'Unsa Education avec le GIIDF est un appui : ne pas hésiter à le solliciter pour soutenir tout type d'actions qui nécessiterait des moyens humains supplémentaires.

- L'Unsa Education peut également aider financièrement une OS.
Le SNIES s'est vu financé un ordinateur portable par exemple.

Possibilité de s'inscrire aux visites du GIIDF dont le planning est envoyé à chaque période aux académies afin de partager une visite fédérale.

Travailler ensemble pour grandir ensemble.

Prochaine réunion le 14/05 à 14h30 à la maison des syndicats de Créteil au 5e étage à gauche.
Un mail sera envoyé pour rappeler cette réunion du 14/05

COORDONNEES :

Alain Zilberschlag, SIEN: zilbersien@orange.fr / 06 32 74 11 15

Maeve Treillet, CHSCT: maevetreillet.seunsa@gmail.com / 06 77 42 92 35

Clément Peyrottes, SE-Unsa 94 : clement.peyrottes@gmail.com / 06 76 90 27 86

David Lelong, Se-Unsa Créteil : david.lelong.seunsa@gmail.com / 06 03 15 58 38

Serge Lagauzère, Aeti : serge.lagauzere@ac-creteil.fr / 06 74 50 85 22

Monique Clergeat, SNIES : monique.clergeat@ac-creteil.fr / 06 37 78 82 68 et 07 81 64 14 60

Eric D'Alesandro, SD Unsa Education 94 : eric.dalesandro@unsa-education.org

Syndicat Administration et Intendance Tour ESSOR - 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

Tél. 01.57.14.07.80 – Fax : 01.48.40.45.95

Numéros AZUR 0811 468 015 - Fax. 0811 468 016 e-mail: aeti@aeti-UNSA.org



Monsieur le Recteur,

Je souhaite tout d'abord remercier les services pour la qualité des documents fournis et leur envoi dans un temps permettant une étude préalable. De même, notre organisation apprécie que nous ayons pu dialoguer avec la DAP, en particulier sur les suppressions de postes, même lorsque ce dialogue se révèle infructueux. Par ailleurs, nous sommes satisfaits de voir figurer dans ce document de travail les requalifications effectuées à la rentrée dernière. Nous souhaitons depuis longtemps cette information.

Il n'en demeure pas moins que la préparation de la rentrée 2018 est marquée, pour les personnels administratifs, par un fait que ni notre fédération, ni notre syndicat, ne sauraient approuver : la suppression de 200 postes au plan national, qui se traduit pour notre académie par une suppression de deux postes dans les services et l'absence de création de postes, malgré les ouvertures d'établissements. Cette situation augure mal des dispositions futures si les ouvertures, nécessaires par ailleurs, se poursuivent dans les années qui viennent...

Si l'on regarde les mesures générales, nous portons un avis positif sur votre volonté de stabiliser les postes provisoires en les transformant en postes définitifs, tout comme votre volonté d'éviter les postes partagés, source de mauvaises conditions de travail pour les collègues affectés sur ces postes.

Concernant ensuite les mesures de transformation prévisionnelle, si nous approuvons naturellement cette carte cible, il n'en demeure pas moins que le nombre des opérations à réaliser est tel, qu'au rythme des promotions possibles, et en l'absence de poursuite d'un plan de requalification ministériel, il est improbable que cette cible soit réalisée avant de nombreuses années.

Pour ce qui concerne les suppressions et ouverture de postes, celles qui relèvent de la réalisation de la carte comptable étaient prévisibles. Pour autant, là où elles concernent des personnels en poste, nous veillerons au sein des CAPA au devenir des personnels touchés par des mesures qu'ils n'ont évidemment pas souhaitées, en particulier sur le département de Seine et Marne, qui est le plus concerné par la réalisation de la carte cible cette année. J'ajouterai qu'il est regrettable que ces mesures aient été annoncées aux personnels concernés en des termes qui laissaient à penser que l'avis du CTA était réputé acquis.

Réponse de l'administration rectoriale : nous avons voulu anticiper au maximum pour ne pas pénaliser les personnels, nous rechercherons une formulation plus adaptée.

Pour ce qui est des cas particuliers, deux établissements sont touchés par une double suppression de poste.

J'attire votre attention sur le lycée Champlain de Chennevières, qui n'est pas sans poser problème à l'équipe de direction. Nous sommes fermement opposés, en accord avec les syndicats concernés y compris celui des personnels de Direction, à cette mesure « couperet ». Nous maintenons notre demande déjà formulée auprès des services d'un lissage de ces mesures, ou au moins d'un accompagnement.

Il en va de même au lycée Gustave Eiffel de Varennes-sur-Seine. Certes, dans ce cas, les mesures étaient prévues puisque liées à la modification de la carte comptable, mais elles conduisent à une dotation inférieure au barème. Là aussi, un accompagnement est indispensable.

Réponse de l'administration rectoriale : Les fermetures relatives aux suppressions d'agence comptable accompagnent la baisse d'activité. Les mesures proposées sont maintenues, et le barème de dotation étant une cible. Son application entraîne des effets de seuils. Toutefois, nous prendrons des mesures d'accompagnement pour ces établissements soit par une aide à l'organisation, soit par des moyens provisoires.

S'agissant enfin des mesures relatives aux ATRF, nous ne pouvons qu'approuver la mise en place d'un chantier de réflexion approfondi.

Pour terminer, vous comprendrez je pense aisément, monsieur le Recteur, que malgré la qualité du dialogue, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la compréhension des services et de leur disponibilité pour les personnels touchés par des mesures de carte scolaire. Il n'est pas possible, pour notre académie de voir disparaître des postes alors même que nous ouvrons des établissements. C'est pourquoi nous voterons contre les mesures proposées.

N°23 de MARS 2018

Commentaire sur la tenue du CTA : malgré un dialogue constant, il n'a pas été possible de revenir sur les suppressions de postes en tant que telles. Mais il faut noter une réelle écoute et une préoccupation RH du nouveau recteur, qui reste à confirmer dans les actes.

POINT SUR LE MOUVEMENT EN 2018

Nos commissaires paritaires de toutes les catégories A - B et C sont d'ores et déjà à votre disposition pour vous aider à faire votre demande de mutation dans les meilleures conditions réglementaires, en voici un résumé pour 2018 :

MUTATION INTRA ACADEMIQUE AAENES - SAENES - ADJAENES

(Circulaire N° 2018-039 du 12 mars 2018)

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/amia>

OÙ MUTER ? COMMENT MUTER ? MAIS SURTOUT BIEN MUTER !!!

Principes de base :

- Tout poste dans l'académie est susceptible d'être vacant,
- Ne pas choisir un poste sans le connaître et se renseigner sur celui-ci,
- Elargir au maximum ses vœux par des zones géographiques,
- Bien vérifier que son inscription est validée par la fenêtre : « votre demande est enregistrée » avec numéro.
- RENVOYEZ VOTRE DOSSIER AUX COMMISSAIRES PARITAIRES AI UNSA EDUCATION

Rappel : Seuls les titulaires peuvent muter. Cependant, pour des raisons importantes ou graves, les stagiaires peuvent solliciter un rapprochement, par un courrier motivé à la DAP, qui sera étudié après la CAPA, si poste vacant.

CALENDRIER 2018

ENTRE LE 15 ET 21 MARS ➤ DOSSIER DE PRIORITE MEDICALE À RETOURNER AU RECTORAT

ENTRE LE 15 ET 28 MARS ➤ DOSSIER D'APPUI SOCIAL À RETOURNER AU RECTORAT

ENTRE LE 15 ET 28 MARS ➤ SAISIE DU DOSSIER MUTATION SUR AMIA - 6 vœux max. par ordre de priorité.

ENTRE LE 28 MARS ET 5 AVRIL ➤ **EDITION DU DOSSIER PAR L'INTERESSÉ(E) ET RETOUR PAR VOIE HIERARCHIQUE**

CAPA ADJAENES 05/06

CAPA SAENES 31/05

CAPA AAE 22/05

Etablir sa demande avec N° NUMEN date de naissance et mot de passe confidentiel.

N°23 de MARS 2018

Edition du dossier. Vérifiez votre demande et éventuellement les modifications sont à inscrire en rouge

Envoi du dossier. Dans la limite de la date par l'intéressé(e) par voie hiérarchique avec courrier et pièces justificatives.

BONIFICATIONS EVENTUELLES

ATTENTION : Consulter attentivement la circulaire, suite au groupe de travail du 9 mars, les barèmes ainsi que les zones géographiques ont été modifiés et ne s'adresse pas forcément sur tout type de vœux.

Bonification de points pour quartier urbain ou/et travailleurs handicapés (500 pts), rapprochement de conjoint ou mesure de carte scolaire (500 pts si plus de 30 kms sur autre vœu qu'établissement) (500 pts).

Reste l'ancienneté dans le corps, le grade dans l'éducation nationale, les bonifications pour REP et REP+, appui médical ou social (200 PTS) rapprochement de domicile, résidence de l'enfant ... etc. voir circulaire.

Le dispositif « quartier urbain » permet, à l'agent après 5 ans sur le poste d'obtenir 500 points !!!

Attention : tous les collègues sur poste provisoire doivent effectués une demande de mutation obligatoire sur au moins 2 vœux de groupements de communes, puis on étudie le cas en CAPA dans l'hypothèse ou leur poste reste vacant.

Pour les postes profilés (universités, Crous, internat d'excellence, poste en IEN) Effectuez une demande de mutation en vœu 1 et remplir la fiche de candidature avec CV à envoyer en copie à l'établissement demandé.

Vos commissaires paritaires académiques sont à votre disposition et peuvent vous aider dans votre démarche de mutation. N'hésitez pas à les consulter et à échanger avec eux.



- ADJAENES : Franck CHARRONDIERE : franck.charrondiere@ac-creteil.fr
- SAENES : Eric DH AISNE : eric.dhaisne1@ac-creteil.fr
- AAE : Sylvie JUR AVER : sylvie.juraver@ac-creteil.fr

Nos interventions en CAPA, mais aussi dans toutes les instances, notre crédibilité en tant qu'organisation syndicale raisonnée, nous permet d'être des interlocuteurs sérieux et écoutés face à l'administration.

Faire copie au secrétaire académique :
Serge Lagauzère : serge.lagauzere@ac-creteil.fr

Et la curiosité n'est pas qu'un vilain défautarticles à lire

N°23 de MARS 2018

Fonction publique : En marche rapide vers un recul ?

<http://www.UNSA-fp.org/?Fonction-publique-En-marche-rapide-vers-un-recul>

« Grande » concertation sur la Fonction publique : préservons l'intérêt général

http://www.aeti-UNSA.org/spip.php?page=imprimer&id_article=1747

RETRAITE-E-S : 16 millions de mécontents

http://extranet.UNSA-education.com/Docs/Fonction_Publique/Total/2017-2018/Communiqu%C3%A9%20UNSARetrait%C3%A9s.pdf

RESEAUX DE SECRETAIRES DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL

Les réseaux de secrétaires ont été créés en mai 2010 par le secrétaire général de l'époque, M. Jean-Michel Alfondari. Il avait travaillé en EPLE et était très conscient de la place incontournable du secrétariat de direction dans un établissement scolaire. Il y a eu la création de 16 réseaux dans l'académie, avec une coordonnatrice titulaire et une suppléante par réseau. Pour mon réseau N° 14 qui correspondait à Champigny, Saint-Maur, Créteil, Maisons-Alfort et Villiers, soit 27 établissements. Chaque binôme organisait des réunions, une par trimestre.

Une fois par semestre, le secrétaire général nous convoquait au rectorat. Il présidait la séance, à laquelle assistaient, les chefs de la DAP, de la DPE, du SAIO, de la DACSES, la directrice du service informatique, une gestionnaire de paye du rectorat, la responsable du CAFA et les 32 secrétaires.

On faisait remonter les différents problèmes rencontrés.

- Par exemple quand on règle des heures dans ASIE, le montant apparait, ce qui nous permet de renseigner le professeur.
- Les secrétariats élèves ont vu avec le service informatique, une facilité pour remplir les différentes enquêtes, les fiches de renseignements dans SIECLE.

M. Thierry Ledroit, secrétaire général a continué ces réunions et maintenant elles sont présidées par M. Jean-Baptiste Mouton, secrétaire général adjoint.



Lors de la réunion départementale de novembre 2017, il a remarqué le manque de présence des coordonnatrices de réseaux,

j'étais la seule pour le Val de Marne, il a donc décidé de faire appel à de nouvelles candidatures pour redynamiser les réseaux.

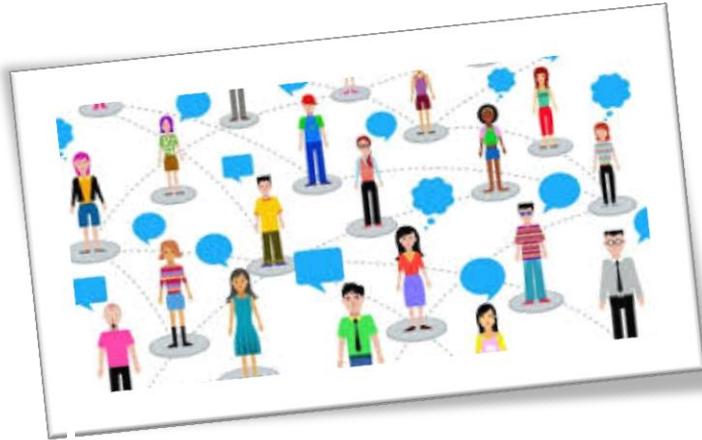
Le 17 janvier, il a présidé la réunion des coordonnatrices de réseaux, avec Mme LEBRET, responsable de la DACSES. Il reste juste quelques anciennes et nous avons accueilli les nouvelles secrétaires.

- Il a été décidé de redécouper les trois départements en nouveaux réseaux. Nous allons avoir une réunion fin mars au rectorat avec seulement trois responsables par département. Mme LEBRET veut que l'on prépare des documents pour aider la prise de poste en septembre pour les nouvelles secrétaires.
- La responsable du SAIO nous a renseignées sur PARCOURSUP.

On a fait part de la difficulté à avoir des collègues secrétaires pour assister aux réunions dans le 94. Les chefs d'établissement ne les laissent pas facilement sortir. Le département du 77, qui est coupé en deux a beaucoup plus de succès.

M. MOUTON a dit qu'il en parlerait aux réunions avec les chefs d'établissement. Il veut que les secrétaires puissent être aidées afin d'éviter la souffrance au travail.

Mme Dominique Bléhaut
(Commissaire paritaire des B)



Nous vous représentons dans toutes les catégories et tous les corps de l'AENES, y compris les contractuels, que ceux-ci exercent en services, en université, en CROUS ou en EPLE... :



<http://www.aeti-creteil.fr/pourquoi-adherer-45>

<http://www.aeti-UNSA.org/Comment-adherer-au-syndicat.html>

« LE SYNDICALISME, C'EST S'OPPOSER MAIS AUSSI PROPOSER ! »

Adhérer nombreux à AETI – UNSA, c'est être plus fort ensemble !

Vous pouvez vous rapprocher des secrétaires départementaux, ils sont là parce qu'il est bien d'avoir de la proximité en cas de soucis et nous nous déplacerons si nécessaire et à votre demande :



- Jeanne Dworkasing pour la Seine et Marne (77), jeanne.laguerre@ac-creteil.fr
- Emilie Govehovitch pour la Seine-Saint-Denis (93), emilie.govehovitch@ac-creteil.fr
- Patrice Gracchus pour le Val de Marne (94), patrice.gracchus@ac-creteil.fr

Des permanences dans les DSDEN et des réunions régulières (bureaux départementaux) sont organisés selon le calendrier précisé sur notre site : <http://www.aeti-creteil.fr/> vous êtes, bien évidemment, invités à y assister (droit syndical).



Pour tout conseil et renseignement auprès du siège national à Pantin :

Dominique Chassagne ou Serge Lagauzère

Au 01 57 14 07 80.

Ou : prenom.nom@aeti-UNSA.org

Rendez-vous sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.aeti-creteil.fr>

Vous y trouverez tous les numéros du cristolien, des brèves sur l'actualité du moment et des articles.

Nous serons toujours disponibles pour répondre à vos demandes, vous soutenir dans vos démarches et vous accompagner afin que vos droits soient respectés ET reconnus.